

Kibungu le 3 novembre 1961



N° 2411 /Pers.3/DW

A Monsieur le Commissaire de Police
STAEIGRAEVE

à
KIBUNGU

Monsieur le Commissaire de Police,

Suite à votre lettre du 2 courant, j'ai
l'honneur de vous marquer mon accord pour un
congé annuel du 26 décembre au 3 janvier 1962.

Cet accord est provisoire en ce sens que
si les circonstances l'exigent ce congé sera
remis à une date ultérieure.

L'Administrateur de Territoire ff.
G. DE WEERD